

Enjeux générationnels

Avis n°1 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.

Avis n° 2 : L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite

Le conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.

Conditions de travail

Avis n° 3 : Handicap, marché du travail et conditions de travail

Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.

Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.

Avis n°4 : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire

Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête TRACOV de la DARES.

Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.

[Avis n°5 : Mesure du travail non rémunéré](#)

Le conseil souligne la nécessité de mieux connaître le travail non rémunéré et d'en mesurer l'ampleur.

Il préconise d'identifier les sources d'information permettant de suivre les différents types de travail non rémunéré (en accord avec la définition de l'Organisation internationale du travail), d'en évaluer l'ampleur (bénévolat, travail domestique, conjoints collaborateurs, aidants, stages non rémunérés...) et de situer les résultats français dans une perspective internationale.

[Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation](#)

[Avis n°6 : Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers](#)

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux.

[Avis n°7 : Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif](#)

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

[Avis n°8 : Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques](#)

L'économie numérique contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

En 2016, le rapport sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier) décrivait ces nouvelles formes d'emploi. Le Conseil souhaite qu'un bilan de recommandations du rapport Gazier soit réalisé.

Il suggère que la définition des travailleurs de plateforme soit revisitée pour prendre en compte les évolutions dans ce domaine.

Il recommande de consolider et de croiser les données disponibles et d'assurer une veille sur l'apparition de nouveaux circuits d'observation afin de nourrir la réflexion sur l'impact du phénomène de plateformes sur les métiers et l'emploi.

Secteurs en développement

Avis n°9 : Observer l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur en expansion, qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du Care sont et resteront en tension dans les années à venir.

Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées.

Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce secteur.

Avis n°10 : Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne

Le secteur des particuliers employeurs et des services à la personne emploie environ 1,3 million de salariés et connaîtra dans les années à venir des transformations liées au départ en retraite de nombre d'entre eux.

Un groupe de travail du CNIS sur la connaissance des emplois dans le secteur des services à la personne avait formulé des préconisations en 2012. Le Conseil souhaite qu'un bilan de ces préconisations soit réalisé, ainsi que des études réalisées par la statistique publique sur ce secteur.

Il suggère en outre aux différents acteurs de se coordonner pour répertorier les sources mises à disposition par la statistique publique, et identifier dans quelle mesure ce secteur y est pris en compte ou nécessite une collecte d'information régulière et homogène aux autres branches.